

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17 et 18 mars 2015

2015 DAC 137 Subvention (2.290.000 euros) et avenant avec l'association Orchestre de Chambre de Paris (19e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2511-1 et suivants ;

Vu la convention annuelle d'objectifs relative à l'attribution d'un acompte de 2.290.000 euros au titre de 2015 approuvé par délibération des 15, 16, 17 et 18 décembre 2013 ;

Vu la délibération 2014 DAC 1591, en date des 15, 16, 17 et 18 décembre 2014 ;

Vu le projet de délibération 2015 DAC 137, en date du 3 mars 2015, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'association Orchestre de Chambre de Paris de Paris ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : La subvention de fonctionnement attribuée à l'association Orchestre de Chambre de Paris, 104, rue d'Aubervilliers - 75019 Paris, au titre de l'année 2015 est fixée à 4.580.000 euros soit un complément de 2.290.000 euros après déduction de l'acompte déjà versé. D02214 / 2015_ 0/ Simpa : 20963.

Article 3: La dépense correspondante, soit 2.290.000euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2015 chapitre 65, nature 6574, fonction 33, ligne VF40004 : Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO